

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 15 OCTOBRE 2012**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

---

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE DOUZE, le QUINZE du mois d'OCTOBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 octobre 2012.

Présents : M. FOURNIER, Mme BELLONI, MM. DROUIN, WATRIN, MATELIC, CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, HALTER, ARGUELLO, SCHWEIZER et PIERON.

Membre ayant donné procuration : M. MULLER à Mme BELLONI

Absent excusé : M. DIEDRICH

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY, BRUM (Marange - Silvange), Mmes FERRARI (Clouange), DROUOT et STEINMETZ

---

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de rajouter les points suivant à l'ordre du jour :

- 8.1 Programme Local de l'Habitat – Adoption définitive.**
- 8.2 Passation d'une convention avec le Département de la Moselle dans le cadre du dispositif « Pacte II – Aménagement 2012-2014 ».**
- 8.3 Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Complément).**
- 8.4 Projet de mise en place d'une tarification incitative – Demande de subvention auprès de l'A.D.E.M.E.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE que les points 8-1, 8-2, 8-3, 8-4 soient rajoutés à l'ordre du jour.

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 SEPTEMBRE 2012**

**1. AMENAGEMENT DE L'ESPACES**

**1.1 DB 2012-76 – Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marange-Silvange – Avis**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marange-Silvange portant sur les points suivant :
  - le reclassement d'une partie de la zone 1AUXe en zone 1AU, dans le secteur appelé « Seille Andennes » pour une superficie de 1,65 ha pour la construction notamment de logements pour séniors.
  - L'élaboration d'une orientation d'aménagement dans la zone 1AUXe modifiée dans le secteur de Seille Andennes permettant d'une part de créer des liaisons piétonnes entre la zone 1AUXe et la zone 1AU et d'autre part à prendre en compte des aménagements paysagers à créer
  - La modification de la marge de recul vis-à-vis de la RN52 dans les zones urbanisées, au niveau de la zone d'activités Jailly II afin de réduire à 10m au lieu de 75m la marge de recul sur cette zone.

## **2. DOSSIERS TRANSVERSAUX**

### **2.1 DB 2012-77 – Elaboration des programmes européens 2014 – 2020 - Diagnostic territorial et stratégie de développement de la CCPOM - Validation**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur les fiches thématiques corédigées par le SESGAR et le Conseil Régional
- VALIDE le diagnostic territorial ainsi que les orientations stratégiques de la CCPOM tels que présentés dans le document ci-annexé.

## **3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **3.1 DB 2012-78 – Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL) – Subvention annuelle 2011**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, M. DROUIN (par ailleurs Vice-Président d'HOME GAL) ne prenant pas part au vote, à l'unanimité,

- DECIDE de contribuer au financement des prêts d'honneur accordé par la plate-forme d'initiative locale des bassins de Briey-Homécourt pour la création d'entreprises sur le territoire de la communauté de communes du Pays Orne Moselle,
- Et FIXE le montant de cette participation à 2 400 € pour l'année 2011.

## **4. ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS**

### **4.1 DB 2012-79 - Mise en place d'une collecte des textiles usagés**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la mise en place d'une collecte des textiles usagés
- RETIENT l'association « Tri d'Union – Le Relais », pour effectuer cette collecte,
- AUTORISE le Président à signer la convention à passer, à cet effet, avec cette association,
- Et AUTORISE l'association « Tri d'Union – le Relais », à implanter les colonnes de récupération des textiles sur le territoire communautaire conformément aux emplacements qui seront définis en partenariat avec les communes.

## **5. LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **5.1 DB 2012-80 - Opération « Ravalement de façades » – Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement des subventions dans le cadre de « l'Opération Ravalement de façades » aux conditions et à divers particuliers pour un montant total de 8 761,58 €.

### **5.2 DB 2012-81 - Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) – Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de la subvention dans le cadre du Programme d'intérêt général (PIG) aux conditions et à divers particuliers pour un montant total de 183,60 €.

## **6. PETITE ENFANCE**

### **6.1 DB 2012-82 – Relais Parents Assistants Maternels - Validation**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le nouveau projet social pour le « Relais Parents Assistants Maternels » dans le cadre du renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse signé avec le Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, pour la période 2013/2017.

## **7. ADMINISTRATION GENERALE**

### **7.1 DB 2012-83 - Travaux d'extension de la CCPOM – Acquisition des locaux existants – Modification**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'acquisition du bâtiment (immeuble) d'une surface au sol de 275,75 m<sup>2</sup> situé au 34 Grand'Rue , et du terrain de 185,22 m<sup>2</sup> situé à l'arrière du bâtiment dans la cour d'école attenante, à prendre dans la parcelle cadastrée Section 2 n°4, pour un prix Hors Taxes de QUATRE CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE TROIS CENTS EUROS (493.300,00 €) conformément à l'avis du Directeur Régional des Finances Publiques de Lorraine et du Département de la Moselle (Département des Domaines),
- AUTORISE le Président à signer la convention préalable à passer avec la Ville de ROMBAS.

### **7.2 DB 2012-84- Travaux d'extension de la CCPOM – Attribution des marchés**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de déclarer infructueux les 3 lots du marché n°12005 pour les travaux d'extension du siège de la CCPOM, à savoir : LOT N°1 : CLOS COUVERT / LOT N°2 : LOTS TECHNIQUES / LOT N°3 : FINITIONS, l'offre la mieux disante étant supérieures à plus de 40% de l'estimation établie par le maître d'œuvre,
- DECIDE d'engager une négociation, avec tous les candidats, qui portera, pour chaque lot, sur une simplification des prestations prévues au cahier des charges initial, afin de cibler le budget prévu par la collectivité.

## **8. POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR**

### **8.1 DB 2012-84 - Programme Local de l'Habitat – Adoption définitive**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE définitivement le second Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

### **8.2 DB 2012-85- Passation d'une convention avec le Département de la Moselle dans le cadre du dispositif « Pacte II – Aménagement 2012-2014 ».**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le contrat entre le Département de la Moselle et la Communauté de Communes afin de définir les modalités de versement des aides départementales dans le cadre des projets inscrits au contrat PACTE II Aménagement 2012-2014.

### **8.3 DB 2012-86 - Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Complément).**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les redevables cités ci-dessus.

### **8.4 DB 2012-87- Projet de mise en place d'une tarification incitative – Demande de subvention auprès de l'A.D.E.M.E.**

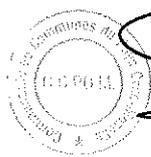
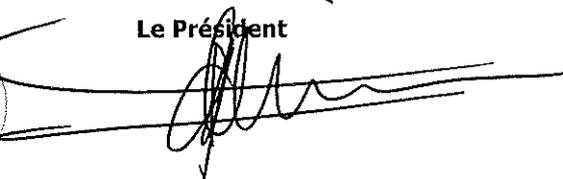
Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter une subvention à l'A.D.E.M.E. pour la mise en place d'une tarification incitative pour la collecte et l'élimination des déchets ménagers,
- S'ENGAGE à mettre en place cette tarification incitative avant fin 2016,
- Et S'ENGAGE à réaliser, pendant ces 5 ans, un ensemble d'actions nécessaires à la mise en place à la tarification incitative telles que l'élaboration d'un fichier de redevables, la communication, la mobilisation des personnes, la facturation à blanc, la création et l'adaptation de la grille tarifaire, un essai de mise en œuvre sur une zone test, .....

## **9. INFORMATION ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 30/09/2012.
- Tableau de bord financier au 30/09/2012.
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/08/2012.
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/09/2012.
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/09/2012.
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/09/2012
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/09/2012.
- Etat d'avancement du SCOTAM.
- Autres communications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

 **Le Président**  
  
**Lionel FOURNIER**